

anniversaire doit préparer le renouvellement d'engagements pour l'avenir et non seulement célébrer le passé.

Il ne suffit pas de redire notre adhésion à la Charte. Les États membres doivent collaborer activement au renforcement du système des Nations Unies. Le Secrétaire général a exprimé l'espoir que dans chacun de nos pays nos meilleurs talents soient attelés à cette tâche. Relevons le défi et posons les jalons de cette démarche.

L'Association canadienne pour les Nations Unies parrainera le 26 octobre une Conférence de trente-cinq personnalités canadiennes. Cette conférence, la première du genre, aura lieu à Ottawa et aura pour objectif d'amorcer un examen des moyens en vue de renforcer les Nations Unies. Le Premier ministre, M. Mulroney, et notre gouvernement entendent également demander aux parlementaires canadiens d'étudier cette question et de présenter des recommandations.

Comment pourrions-nous traduire les résultats de cette réflexion, dans chacun de nos pays, en une action collective qui renforce de façon concrète le système des Nations Unies?

Au cours de la présente session, il nous faut, nous les "amis des Nations Unies", accorder une attention prioritaire au recensement et à la mise en oeuvre de moyens pratiques pour renforcer le système de l'ONU.

Si nous voulons déterminer ce qu'il faut faire pour renforcer le système des Nations Unies, il nous faut d'abord dresser un bilan réaliste du passif et de l'actif.

En premier lieu, le Conseil de sécurité est devenu de plus en plus inefficace. Nous reconnaissons tous que le Conseil n'oeuvre pas dans l'abstrait. Il continuera de refléter les tensions mondiales. Toutefois, il ne faut pas que la détérioration des rapports entre ses membres permanents l'immobilise. Quelle que soit la crise, et quel que soit l'état des relations entre ses membres, nous devons donner au Conseil de Sécurité les moyens de continuer d'être un forum de discussion.

L'an dernier, les membres du Conseil ont tenu une série de réunions privées afin d'étudier comment améliorer l'efficacité de cet organisme. L'initiative semble toutefois s'essouffler. Devons-nous en conclure que toutes les idées nouvelles ont été éliminées? Il semble même que des options qui, de prime abord ne donnaient pas prise à controverse, aient été laissées de côté. À titre d'exemple, pourquoi les membres du Conseil ne peuvent-ils tenir régulièrement des sessions in camera, en présence du Secrétaire général, afin d'étudier quel rôle le Conseil et le Secrétaire général peuvent jouer dans la résolution des différends qui ont déjà éclaté, ou qui s'annoncent? Le refus de la